COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2018

01-2018. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve , le compte rendu de la séance du 11 décembre 2017.

02-2018. OBJET : Subvention à l'association ECLOS

L'Adjointe chargée de la Culture et des Ecoles informe l'assemblée que l'association ECLOS sollicite le versement d'un acompte de 50 306,61 € sur la subvention de fonctionnement pour 2018 (correspondant à 80% du budget prévisionnel de 2017 de 62 883,72 €).
Le budget prévisionnel 2018 d'ECLOS n'a pas pu encore être établi en raison des changements de rythmes scolaires prévus en septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ,
Décide d'allouer à l'association ECLOS un acompte sur la subvention de fonctionnement 2018 pour un montant 50 306,61€. La dépense sera imputée à l'article 6574.

03-2018. OBJET : Subvention à l'école élémentaire pour un voyage scolaire

L'Adjoint chargé de la Culture et des Ecoles expose à l'assemblée la demande de subvention de l'école élémentaire pour un montant de 960 €. Elle concerne une classe Nature pour les CM2 (24 élèves) qui se déroulera à Mittersheim du 3 au 6 avril 2018. Le montant du séjour est de 250 € par enfants, financés de la façon suivante :

Familles	100 €
Commune	40 €
Ecole	50 €
Département	60 €

Après délibération, le Conseil Municipal, ,
Donne son accord à l'attribution d'une subvention de 960 € à l'école élémentaire pour une classe Nature.
La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Commune.

04-2018. OBJET : Demande de subvention au Département de la Moselle au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il est envisagé des créer des zones 30km/h dans la rue des Ecoles, la rue Belle Vue, la rue Bel Air, le Clos du Bois, la rue de Dudelange, la rue Nicolas Schuller, le chemin de Scorbé Clairvaux, la rue de St Genest et le chemin de Zoufftgen.
Il est également envisagé de créer une zone de rencontre place de la République et sur une partie de la rue du Cimetière, avec une vitesse limitée à 20km/h. Cette zone permettra un partage de la voirie sur le principe de la prudence du plus fort (le véhicule) par rapport au plus faible (le piéton).

Ces dispositifs permettront d'assurer la sécurité des usagers et notamment celle des piétons. Ils nécessitent une signalisation verticale adaptée complétée par des marquages au sol aux entrées de zone et des marquages au sol de rappel.
Le coût des travaux est de 5 106,50 € HT (6 127,80€ TTC).
Une subvention est demandée au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental, suivant le plan de financement suivant :

Amendes de police – CD57	30 %	1 531,95 € HT
Fonds propres	70 %	3 574,55 € HT
Montant Total du projet	**100%**	**5 106,50 € HT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ,

- adopte le projet, décide de le réaliser et s'engage à achever les travaux avant le 15 octobre 2019
- sollicite une subvention de 1 531,95 € auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police
- s'engage à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés
- dit que la dépense a été prévue au budget 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

05-2018. OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR 2018 – Réfection des portes et fenêtres de la salle des fêtes

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des Travaux expose aux conseillers le projet de travaux pour la réfection des portes et fenêtres à la salle des fêtes, pour lequel une subvention peut être demandée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018.

Les portes et fenêtres existantes en aluminium datent de la construction du bâtiment, en 1979. Elles sont vétustes, s'ouvrent et se ferment mal et les vitrages ne sont plus étanches, ce qui entraine une grande déperdition d'énergie.
Elles seront remplacées par de nouvelles portes et fenêtres en PVC, qui assureront une meilleure isolation thermique et permettront de limiter la consommation en énergie du bâtiment.

Le coût de ces travaux est € HT (€ TTC). Le plan de financement est le suivant :

DETR	50 %	€ HT
Fonds propres	50 %	€ HT
Montant Total du projet	**100%**	**€ HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ,
Donne son accord pour les travaux de réfection des portes et des fenêtres de la salle des fêtes
Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux ci-dessus

06-2018. OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR 2018 – Réhabilitation et mise en conformité des vestiaires du stade

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des Travaux expose aux conseillers le projet de réhabilitation et de mise en conformité des vestiaires du stade, pour lequel une subvention peut être demandée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017.

Le bâtiment, qui date de 1976, est en mauvais état et nécessite une remise aux normes. De plus, il doit également être adapté pour pouvoir accueillir les futures équipes féminines.
L'espace intérieur doit être réagencé afin de permettre une meilleure utilisation de l'espace. Les sanitaires qui sont vétustes et ne fonctionnent plus correctement doivent être refaits. L'électricité doit être remise aux normes. La peinture, les carrelages, les huisseries intérieures doivent être refaits. Tout le bâtiment doit être mis aux normes de l'accessibilité PMR. Le chauffage électrique défectueux doit être changé et remplacé par un chauffage plus économe en énergie. De même, les huisseries extérieures doivent être remplacées.

Le coût estimatif de ces travaux est de 135 012 € HT (162 014,40 € TTC). Le plan de financement est le suivant :

Conseil Départemental de la Moselle (AMITER)	20 %	27 002,40€
Fédération Française de Football	23 %	31 052,76 €
DETR	37 %	49 954,44 €
Fonds propres	20 %	27 002,40 €
Montant Total du projet	**100%**	**135 012€ HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ,
Donne son accord pour les travaux de réhabilitation et de mise en conformité des vestiaires du stade
Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux ci-dessus

07-2018. OBJET : Demande de subvention pour la réhabilitation et la mise en conformité des vestiaires du stade de football

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il est envisagé de réaliser des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des vestiaires du stade. Ce bâtiment, qui date de 1976, est en mauvais état et nécessite une remise aux normes. De plus, il doit également être adapté pour pouvoir accueillir les futures équipes féminines.
L'espace intérieur doit être réagencé afin de permettre une meilleure utilisation de l'espace. Les sanitaires qui sont vétustes et ne fonctionnent plus correctement doivent être refaits. L'électricité doit être remise aux normes. La peinture, les carrelages, les huisseries intérieures doivent être refaits. Tout le bâtiment doit être mis aux normes de l'accessibilité PMR. Le chauffage électrique défectueux doit être changé et remplacé par un chauffage plus économe en énergie. De même, les huisseries extérieures doivent être remplacées.
Le coût estimatif de ces travaux est de 135 012 € HT (162 014,40 € TTC).

Des subventions sont donc demandées pour ces travaux suivant le plan de financement suivant :

Conseil Départemental de la Moselle (AMITER)	20 %	27 002,40€
Fédération Française de Football	23 %	31 052,76 €
DETR	37 %	49 954,44 €
Fonds propres	20 %	27 002,40 €
Montant Total du projet	**100%**	**135 012€ HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,
Adopte le projet de réhabilitation et de mise en conformité des vestiaires du stade
Décide de réaliser ces travaux
Fixe les plans de financement de ces travaux comme ci-dessus
Sollicite pour ces travaux une subvention auprès du Conseil Départemental de la Moselle (AMITER) et de la Fédération Française de Football.
Dit que les dépenses ont été prévues au budget
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

08-2018. OBJET : Délibération budgétaire modificative n°2 – Budget 2017 Commune

L'Adjoint au Maire chargé des Finances informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire les modifications suivantes au budget 2017 de la Commune :

Section de fonctionnement DEPENSES		**Montant initial en euros**	**Augmentation/diminution en euros**	**Montant après modification en euros**
C/6574	Subventions	103 000	- 3 980	99 020
C/6413	Personnel non titulaire	44 000	+ 3 980	47 980

Après délibération, le Conseil Municipal, ,
Approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget de la Commune telle que précisée ci-dessus.

09-2018. OBJET : Convention avec Fini Les Guêpes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite comme les années précédentes signer une convention avec l'entreprise Fini les Guêpes pour la destruction d'hyménoptères (guêpes,..). La Commune prendra en charge 50% du montant de la prestation de l'entreprise lorsque celle-ci interviendra sur la Commune de Volmerange. La convention est valable pour 2018.
Pour 2017, la Commune a versé la somme de 320 € pour 10 interventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ,
Approuve la convention ci-joint avec l'entreprise Fini les Guêpes, située 22 rue du Château d'Eau à 54260 Revemont
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

10-2018. OBJET : Parc éolien : signature du protocole d'accord portant mise à disposition de terrains appartenant à la Commune en vue de la réalisation de mesures de vents et signature du protocole foncier

Le Maire explique au Conseil Municipal que la société ENGIE GREEN, filiale du groupe ENGIE (la Société) spécialisée notamment dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et solaires, étudie la faisabilité de développer un projet de parc éolien sur la commune. Différentes études doivent ainsi être menées par ENGIE GREEN (ou une filiale de cette dernière), qui souhaite :

- procéder au dépôt d'une déclaration de travaux en vue de l'installation d'un mât de mesures de vent sur la parcelle dont les références sont données ci-après et appartenant à la commune,

Section	N°	Lieudit	Nature	Contenance
38	5	*HEIDE*	Terres	199 264 m²

- rencontrer les propriétaires et exploitants agricoles, dont la commune, des parcelles situées dans la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) figurant sur la carte annexée à la présente délibération.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier a déjà été amené à se prononcer sur ledit projet (notamment avec la délibération n°37-2017 du 1/06/2017 concernant la création d'un parc éolien).
Le Maire précise qu'à ce jour, aucun accord foncier n'a été signé entre des propriétaires, des exploitants agricoles et la Société, et que cette dernière n'a pas encore entrepris d'études de faisabilité, de sorte que la faisabilité du parc éolien et/ou solaire n'est pas encore établie, ni même son emplacement (la zone annexée n'étant qu'une zone d'étude de faisabilité).
Les conseillers municipaux confirment que ni eux, ni leurs proches n'ont signé d'accords fonciers avec la société Futures Energies sur des terrains leur appartenant ou exploités par eux à des fins agricoles.

Après délibération,
Le Conseil Municipal donne son accord :

- au maire pour la signature de la convention annexée à la présente délibération en vue de la réalisation par la société de mesures de vent.
- donne son accord à la société ENGIE GREEN, ou tout filiale de cette dernière, pour rencontrer les propriétaires et exploitants de la ZIP afin de leur présenter la société, le projet éolien, et leur proposer la signature d'un accord foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ,
Donne son accord à Monsieur le Maire pour la signature de la convention annexée à la présente délibération en vue de la réalisation par la société de mesures de vent.
Donne son accord à la société ENGIE GREEN, ou tout filiale de cette dernière, pour rencontrer les propriétaires et exploitants de la ZIP afin de leur présenter la société, le projet éolien, et leur proposer la signature d'un accord foncier.

11-2018. OBJET : Motion pour le maintien de l'ouverture du bureau de Poste de Volmerange-Les-Mines le samedi matin

La Direction de la Poste a décidé de fermer le bureau de Poste de Volmerange les Mines le samedi matin à compter du 3 février 2018.
Le bureau de Poste devrait donc passer de 28 heures d'ouverture par semaine à 25 heures !

La décision de la Poste va à l'encontre des besoins d'une commune de plus de 2200 habitants, amenée à se développer considérablement à court terme au regard des projets d'urbanisme en cours.
Cette décision est incompatible avec les besoins de tous les usagers et surtout des citoyens actifs dont une majorité de frontaliers pour qui l'ouverture le samedi matin de ce service public de proximité est indispensable.

En conséquence, après en avoir délibéré, les élus du Conseil Municipal, ,
Demandent à la Direction de la Poste le maintien de l'ouverture du bureau de Poste de Volmerange-Les-Mines le samedi matin et s'opposent à toutes diminutions de services rendus au public sur la commune de Volmerange les Mines.

12-2018. OBJET : Motion pour le maintien des Tribunaux de Grande Instance de Thionville et de Sarreguemines et de la Cour d'Appel de Metz

Une loi de programmation de la Justice sur cinq ans a été annoncée par le Premier Ministre le 4 juillet dernier. La Garde des Sceaux a ainsi présenté en octobre les cinq chantiers de la Justice. Parmi ces chantiers figure "l'adaptation de l'organisation judiciaire".
Pour mener cette réflexion sur la carte judiciaire et en proposer des modifications, la Garde des Sceaux a missionné deux anciens présidents de la commission des lois de l'Assemblée Nationale pour mener une "concertation avec l'ensemble des parties prenantes, professionnels du droits, magistrats et fonctionnaires, parlementaires et élus locaux, sur les principes qui doivent sous-tendre notre organisation judiciaire".
Ce chantier de carte judiciaire fait craindre, en Moselle, la disparition des TGI de Thionville et de Sarreguemines au profit d'un TGI départemental unique à Metz. Elle fait par ailleurs craindre la disparition de la Cour d'Appel de Metz au profit de la Cour d'Appel de Nancy ou de Colmar.
Les bâtonniers de Thionville, Sarreguemines et Metz ont organisé plusieurs réunions sur ces sujets afin de sensibiliser les citoyens, les entreprises et les élus locaux. Les avocats des barreaux précités ont ainsi observé plusieurs mouvements de grèves durant les derniers mois pour alerter sur les risques de cette suppression. Cette crainte est par ailleurs fortement ressentie par les magistrats, greffiers et personnels de ces tribunaux.
Les maires de Thionville, Sarreguemines et Metz ont également fait part de leur forte inquiétude sur ce sujet en s'adressant par courrier aux parlementaires mosellans et à la Garde des Sceaux.
Les réseaux d'entreprises du territoire expriment également leur crainte quant à la suppression des TGI et l'éloignement des contentieux commerciaux qu'ils sont amenés à connaître.
En effet, tous s'accordent à affirmer que la proximité de ces juridictions est primordiale et que leur déplacement éloignerait les justiciables des lieux de Justice avec des conséquences directes pour les entreprises et les citoyens.
Enfin, une disparition du TGI de Thionville méconnaîtrait le dynamisme important du bassin Nord-Mosellan. Ce territoire frontalier avec le Luxembourg est caractérisé par des échanges transfrontaliers quotidiens, source d'un contentieux international particulier qui mérite une attention et une expertise spécifique. Du fait de cette proximité avec le Luxembourg et d'un dynamisme économique propre, le territoire connaît une évolution démographique unique dans le Grand Est. Ce bassin représente aujourd'hui plus de 250 000 habitants et ne peut être privé d'un Tribunal de Grande Instance alors que la population ne cesse d'augmenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ,
Demande au Garde des Sceaux :
-de maintenir les TGI de Thionville et Sarreguemines et de les conforter dans leurs compétences ;
-de maintenir la Cour d'Appel de Metz dont l'existence et la pertinence sont le fruit de l'Histoire et du dynamisme du Département de la Moselle.

13-2018. OBJET : Informations

-Réunion avec Mme la Députée Isabelle Rauch
-Plan Communal de Sauvegarde
-Commission Communale de la Chasse le 25-01-18
-Projet de territoire Communauté de Communes de Cattenom et Environs
-Visite de la Commission de Sécurité au Collège le 18/01/2018

14-2018. OBJET : Divers

Rapport annuel d'activités 2016 de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a transmis à la Commune son rapport d'activités pour 2016. Celui-ci établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur de compétence de la C.C.C.E. Il donne une vision complète de toutes les actions conduites par la C.C.C.E. dans les services quotidiens apportés à la population, ainsi qu'à travers les investissements réalisés.

Après délibération, le Conseil Municipal, ,
Prend acte du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour 2016 ci-joint.

15-2018. OBJET : Achat d'un terrain rue de la Mine

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il a été proposé à la Commune d'acquérir, pour 1 €, la parcelle située section 37 n°40 d'une surface de 16a 18ca (prés), appartenant aux consort Liberati, et située à l'arrière du bâtiment des associations rue de la Mine. Les frais de vente seront à la charge de la Commune.
Ce terrain est enclavé et difficile d'accès. La Commune aura la charge de son entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,
Donne son accord à l'acquisition pour un montant de 1 € de la parcelle section 37 n°40, de 16a 18ca, appartenant aux consorts Liberati.
Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la Commune de Volmerange-Les-Mines à l'effet de régulariser l'acte, substituer, et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire et utile.
Désigne Me Graziosi, notaire à Thionville, pour dresser l'acte.